



CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION, ET D'ÉTUDES SUR LE  
BUDGET

**COMMUNE DE BOBO DIOULASSO**

-----  
**DECLINAISON DU BUDGET CITOYEN 2019**



[www.veenem.bf](http://www.veenem.bf)

Mai 2019

## SOMMAIRE

Lexique des termes budgétaires.....	2
Introduction .....	4
1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens .....	4
1.1- Processus budgétaire au niveau local .....	4
1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire.....	7
2- Panorama économique et objectifs régionaux.....	8
2.1- Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales.....	8
2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Bobo Dioulasso, chef-lieu de région ...	8
3- Comptes de la commune .....	9
3.1- Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses.....	9
3.1- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?.....	10
3.2- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ? .....	12
4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune .....	13
Conclusion.....	15
Annexes.....	15

## Liste des tableaux

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT) .....	4
Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles .....	6
Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Bobo Dioulasso en 2018 et 2019 .....	10
Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Bobo Dioulasso.....	11
Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Bobo Dioulasso.....	12
Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019.....	14

## Liste des figures

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales .....	6
Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire..	7
Figure 3- Répartition du budget de la commune de Bobo Dioulasso en 2018 et 2019 .....	10
Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019.....	11
Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019 .....	13

## Lexique des termes budgétaires

<b>Budget communal</b>	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de la commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la commune. Les différentes composantes d'un budget sont: (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
<b>Section de fonctionnement</b>	Dans le document de budget, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la collectivité
<b>Section d'investissement</b>	Dans le document de budget, la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité
<b>Budget primitif</b>	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile
<b>Budget supplémentaire</b>	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives
<b>Circulaire budgétaire</b>	La circulaire budgétaire adressée aux collectivités territoriales est un écrit du MINEFID (tutelle financière) et du MATD (tutelle administrative) pour indiquer et donner des orientations précises en matière de prévisions des recettes et de prévisions des dépenses au niveau des collectivités territoriales
<b>Arbitrage budgétaire</b>	Mécanisme à travers lequel les conseillers ou la Commission Technique Régionale (CTR) ou encore la Commission Technique Interministériel (CTI) répartit les ressources budgétaires entre les différentes rubriques en tenant compte de la capacité financière de la commune ou de la région
<b>Approbation</b>	A l'issue de l'arbitrage du budget, il est approuvé (c'est-à-dire accepté) par l'autorité de tutelle. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire
<b>Recettes (fiscales, non fiscales, en capital, de fonctionnement et d'investissement)</b>	Les recettes sont l'ensemble des ressources financières de la commune. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales et des recettes internes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la commune à une tierce personne
<b>Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)</b>	Les dépenses constituent les emplois ou les charges de la commune. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées des transferts en capital et des dépenses d'investissement et d'équipement

<b>Ordonnateur</b>	L'ordonnateur est la personne habilitée à donner l'ordre de payer les dépenses ou de recouvrer les recettes au niveau de la commune. Il s'agit du maire dans le cas de la commune.
<b>Administrateur de crédits</b>	Est administrateur de crédits, toute personne habilitée à constater l'engagement de la dépense et à la liquider dans le cadre de l'exécution de la procédure de gestion budgétaire
<b>Engagement</b>	L'engagement est défini comme l'acte par lequel un agent administratif habilité à cet effet crée ou constate à l'encontre de la commune une obligation dont résultera une dépense. L'engagement se matérialise par un acte. C'est cet acte qui crée la dette à l'encontre de la commune. Cet acte peut revêtir des formes différentes : loi, décret, arrêté, marché, contrats...
<b>Liquidation</b>	Dans le cas des dépenses, la liquidation consiste à constater et arrêter le montant de la dette de ceux à qui la commune doit de l'argent. La détermination de ce montant doit indiquer les bases sur lesquelles elle est effectuée (application des dispositions contenues dans le code des impôts en particulier). Elle donne lieu à l'établissement préalable d'un titre de perception
<b>Ordonnancement</b>	L'ordonnancement est l'acte qui consiste à ordonner le paiement de la dépense ou le recouvrement de la recette. Cet acte se matérialise par un titre, qui est le mandat de paiement pour les dépenses ou l'ordre de recouvrement pour les recettes. L'ordonnancement ou le mandatement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable public de payer sur un crédit budgétaire déterminé une créance de la commune.
<b>Paiement</b>	Le paiement est l'acte qui consiste pour la commune à se libérer de sa dette envers une tierce personne, à qui la commune doit une certaine somme d'argent donnée pour service ou prestation rendu. Le paiement est avant tout un acte matériel de décaissement des fonds. C'est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Le décaissement des fonds peut être réalisé sous plusieurs formes : remise d'espèces, chèque trésor, virement bancaire ou postal
<b>Plan annuel d'investissement</b>	Le Plan annuel d'investissement (PAI) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAI est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la commune
<b>Plan de passation des marchés</b>	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures, de manifestation d'intérêt de la commune. Le PPM donne un tableau des biens, des services et des travaux dont la commune aura besoin au cours d'une année donnée

## Introduction

L'adoption de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser cette volonté politique.

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

L'adoption de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF), internalisant la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, consacre le passage définitif du budget objet au budget programme à partir de 2017 au Burkina Faso et implique plus de transparence, de responsabilité et d'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion budgétaire.

Dans un tel contexte, il est primordial de travailler à assurer une meilleure compréhension, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions d'investissement budgétaire par les citoyens au niveau local. C'est le principal objectif du présent document de budget citoyen communal qui vise spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget par les citoyens et partant, inciter en eux l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations les différentes prévisions escomptées par la commune et/ou la région au niveau local ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique.

Le présent document de budget citoyen 2019, décliné à partir du budget primitif de la commune de Bobo-Dioulasso, fait un panorama des objectifs économiques et budgétaires de la région en général et de la commune en particulier, puis donne les grandes masses des comptes du budget communal. Il termine en mettant en exergue les inscriptions spécifiques liées aux domaines de l'éducation et de la santé dans le Plan annuel d'investissement (PAI) et le Plan de passation des marchés (PPM) 2019 de la commune. Auparavant, le processus budgétaire au niveau local et les possibilités d'implication des citoyens dans ledit processus est explicité.

## 1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens

### 1.1-Processus budgétaire au niveau local

Dans le cas du budget des Collectivités territoriales (CT), les principales étapes d'élaboration du budget sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)**

Actes budgétaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Acteurs
<i>Année n-1</i>													
Elaboration de la Circulaire budgétaire													MINEFID, MATD
Elaboration des PB par les CT													Collectivités territoriales
Analyse, vote et transmission des PB													CAEF et Conseil de C.T
Analyse des PB par la tutelle													CTI et CTR
Approbation du budget													MINEFID MATD et Gouverneur
<i>Année n</i>													
Exécution du budget approuvé													Collectivités territoriales

Source : CIFOEB

PB = Projet de budget

CT = Collectivités territoriales

La **Circulaire budgétaire (CB)** est élaborée par le **Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)**. Elle est conjointement signée par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) qui exercent respectivement la tutelle financière et la tutelle administrative.

Dès réception de la circulaire budgétaire, **l'ordonnateur** de la collectivité territoriale, en collaboration avec ses services chargés du budget, élaborent le projet de budget en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat de l'ordonnancement, contrôleur financier régional ou provincial, le receveur municipal ou régional, receveur des impôts ou Directeur régional des impôts, etc.). Est appelé "**Projet de budget**" (PB), le budget non encore approuvé par la tutelle. Il est encore appelé projet de **budget primitif** s'il est le premier budget de l'année.



Les besoins de tous les services de la collectivité territoriale sont centralisés au niveau du service en charge de l'élaboration du projet de budget où un premier arbitrage est effectué et les besoins compilés dans un document unique. Ce document est soumis à un deuxième arbitrage qui regroupe l'ordonnateur, ses **conseillers** et ses services techniques. Après ces arbitrages, le projet de budget est finalisé par les services techniques de la collectivité et transmis à la **Commission des affaires économiques et financières (CAEF)**. Celle-ci examine les propositions de l'ordonnateur par rapport aux instructions de la circulaire budgétaire et aux respects des normes budgétaires et prépare un rapport pour la session du conseil municipal.



Le projet de budget passe ensuite en plénière où participent les conseillers. A l'issue des débats, le projet de budget est soumis au vote du conseil qui peut donner son accord ou le refuser. En cas de vote positif (au moins 2/3 des voix à la 1<sup>ère</sup> session), l'ordonnateur reprend le projet de budget en y intégrant les modifications apportées par son conseil. Le projet de budget, accompagné de tous les documents ayant servi à son vote est déposé auprès de l'autorité de tutelle pour approbation avant le 15 décembre<sup>1</sup> de l'année précédant celle de l'exécution du budget. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire. La tutelle dispose d'un délai de 45 jours<sup>2</sup> pour cela pour compter de la date de réception du projet du budget.



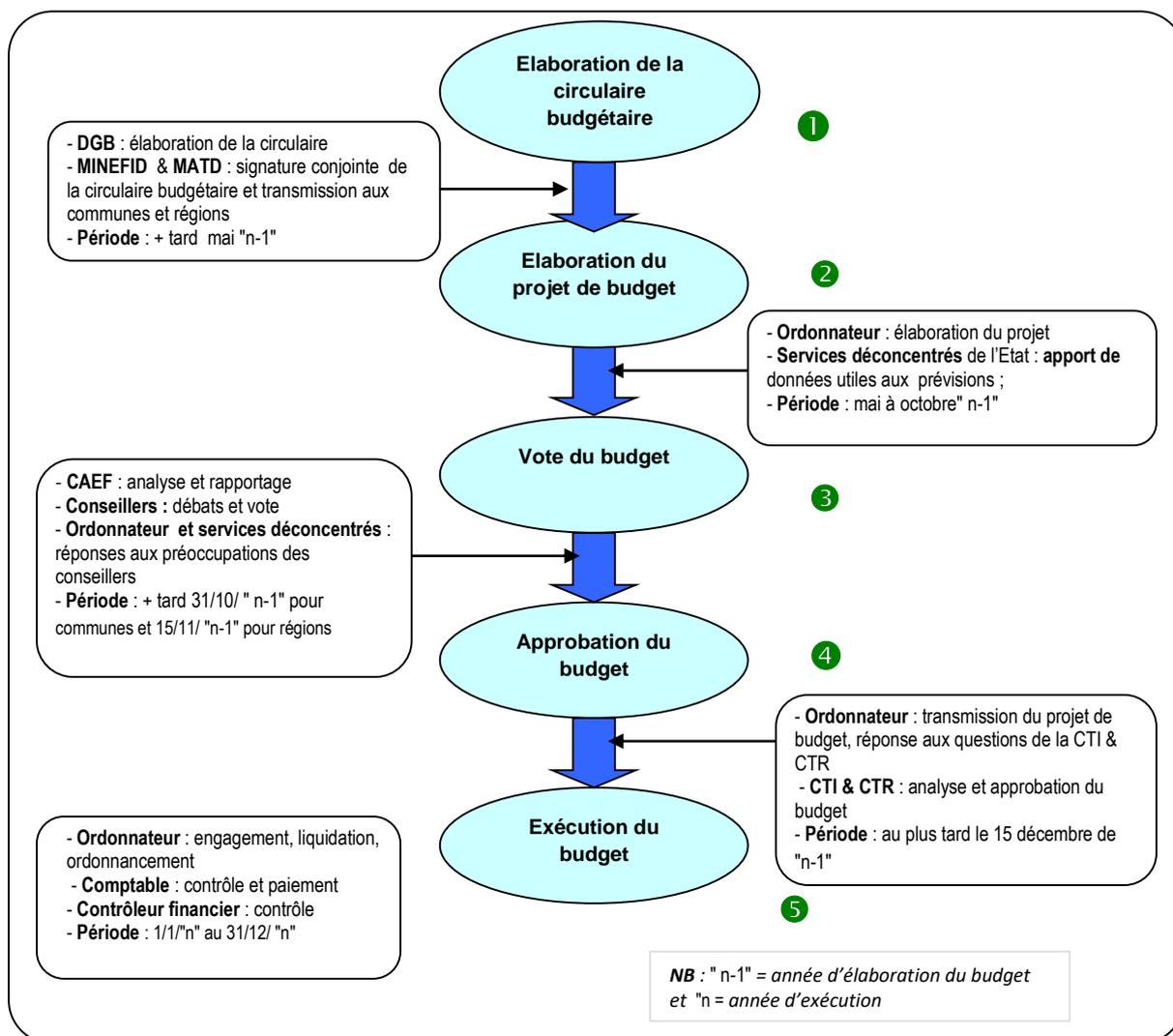
Les projets de budget des communes (hors communes à statut particulier) sont approuvés au niveau régional par le **Gouverneur**. Celui-ci dispose d'une **Commission technique régionale (CTR)**<sup>3</sup>. Après l'approbation, le projet de budget prend le nom de **budget**. Il prend en compte les modifications éventuelles apportées par la CTR.

<sup>1</sup> Article 5 du régime financier des CT

<sup>2</sup> Article 16 du régime financier des CT

<sup>3</sup> La CTR est composée des représentants régionaux des 5 directions générales ci-dessus citées.

**Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales**



Source : CIFOEB

Le tableau ci-après résume les principales interventions des acteurs impliqués dans le processus de gestion budgétaire au niveau des collectivités territoriales en fonction des différentes étapes.

**Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles**

ETAPES	INTERVENANTS	ACTIONS
ENGAGEMENT OU CONSTATATION	<b>Administrateur de crédits</b> (AC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la procédure d'achats public ;</li> <li>- Identification de l'assiette fiscale ;</li> <li>- Proposition des engagements ;</li> <li>- Transmission des propositions d'engagement + Pièces jointes (PJ) au Contrôleur financier (CF).</li> </ul>
	<b>Contrôleur Financier</b> (CF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la légalité, la régularité et la moralité de la proposition de d'engagement des dépenses ou des recettes;</li> <li>- Visa du bon d'engagement et du contrat ;</li> <li>- Transmission du bon d'engagement visé + PJ à l'AC</li> </ul>
	<b>Administrateur de crédits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des documents contractuels au fournisseur ;</li> <li>- Notification au fournisseur de s'exécuter conformément aux dispositions contractuelles ;</li> <li>- Visa du bon d'engagement ;</li> <li>- Réception de la commande.</li> </ul>

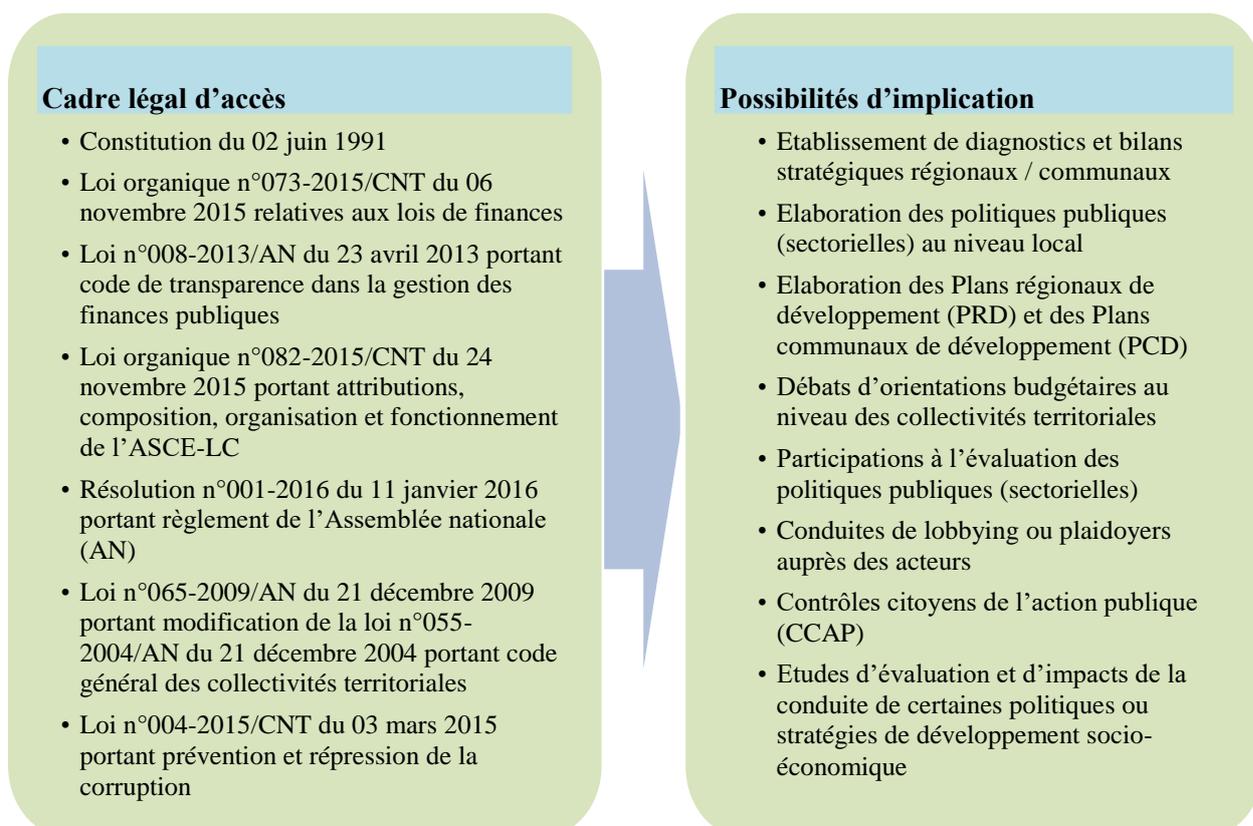
<b>LIQUIDATION</b>	<b>Administrateur de crédits</b>	- Certification des factures définitives (réception) ; - Proposition de liquidation ; - Transmission des projets de liquidation au contrôleur financier.
	<b>Contrôleur Financier</b>	- Vérification de la régularité des pièces justificatives ; - Visa des propositions de liquidation ; - Calcul des pénalités de retard s'il y a lieu ;
<b>ORDONNANCE-MENT</b>	<b>Ordonnateur</b>	- Vérification et validation des dossiers de liquidation acceptés dans le Circuit informatisé des dépenses (CID) ; - Edition et signature des « Mandats de Paiement » et des bordereaux ; - Transmission des dossiers après visa du contrôleur financier ; - Transmission des dossiers au receveur de la collectivité territoriale.
<b>PAIEMENT OU RECOUVREMENT</b>	<b>Comptable ou receveurs des impôts</b>	- Réception, vérification et contrôle des dossiers « Mandat de Paiement » et titres de recettes ; - Recouvrement de la recette ou Paiement de la dépense.

*Source : CIFOEB*

## 1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire

Au cours de tout le processus de gestion budgétaire, il est possible pour les Organisations de la société civile (OSC) d'y intervenir. Les fondements juridiques et les possibilités d'implications des citoyens sont précisés dans la figure ci-après.

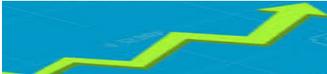
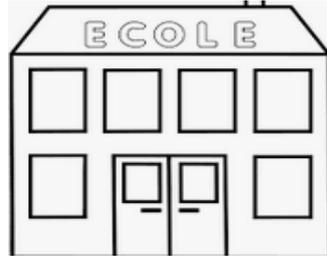
**Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire**



## 2- Panorama économique et objectifs régionaux

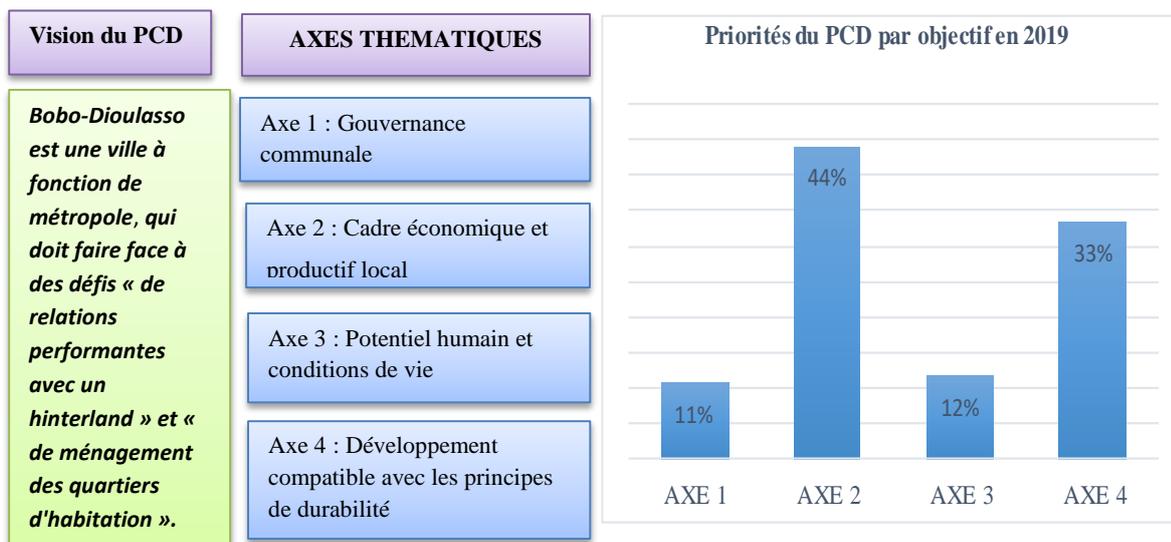
### 2.1-Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales

La région des Hauts Bassins, à l'instar des autres régions du Burkina Faso, connaît plusieurs difficultés, malgré les diverses mesures prises par les autorités locales en vue d'une meilleure promotion du développement et un partage équitable des fruits de la richesse.

Domaine	Variables / Projets	
<b>Situation économique</b> 	Population totale : 2 222 951	
	Incidence pauvreté : 34%	
	Population rurale : 75%	
<b>Education</b> 	Projet de construction de bâtiments pédagogiques	Projet de création de l'université virtuelle du Burkina Faso et de 16 espaces numériques ouverts
	Projet de construction de trois technopôles	Projet de construction de 45 centres de formation techniques professionnels
	Projet de développement de la formation professionnelle	Projet de construction de 13 lycées scientifiques dans les 13 régions
	Projet de construction et d'équipement de 2 plateaux techniques	Projet d'électrification des établissements d'enseignements public du Burkina Faso par le système photovoltaïque
	Projet de construction et d'équipement de cités universitaires	
<b>Santé</b> 	Projet de transformation et d'équipement de 240 CSPS et de 11 CMA	Projet de développement de l'e-santé au Burkina Faso
	Projet de transformation des CSPS des communes rurales en CM	Projet d'acquisition de 300 nouvelles ambulances
	Projet de construction et d'équipement d'un Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) à Bobo Dioulasso	Projet de construction et d'équipement d'un centre d'hémodialyse à Bobo Dioulasso
	Projet d'opérationnalisation de la gratuité de la PF au Burkina Faso	Projet de construction et d'équipement d'un centre de gériatrie à Bobo Dioulasso

### 2.2-Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Bobo Dioulasso, chef-lieu de région

Le PCD de la commune de Bobo Dioulasso, chef-lieu de la région des Hauts Bassins élaboré en 2017 pour la période 2017-2021 est d'un montant de 57 372 987 757 F CFA. Pour l'année 2019, il est prévu un budget de 18 562 875 000 F CFA pour la réalisation des projets de développement.



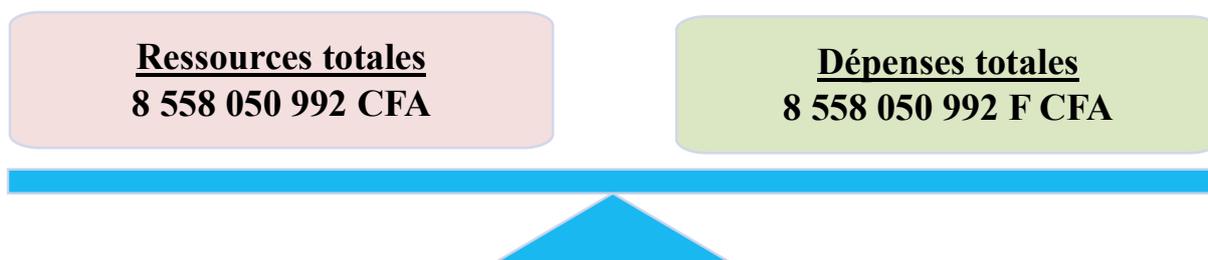
Source : PCD 2017-2021 de Bobo Dioulasso

Une observation du graphique ci-dessus montre que les priorités de la commune sont plus orientées vers deux principaux axes que sont : le cadre économique et productif local<sup>4</sup> 8 150 750 000, soit 44% du budget de 2019 du PCD et le développement compatible avec les principes de durabilité<sup>5</sup> d'un montant global de 6 194 200 000, soit 33%.

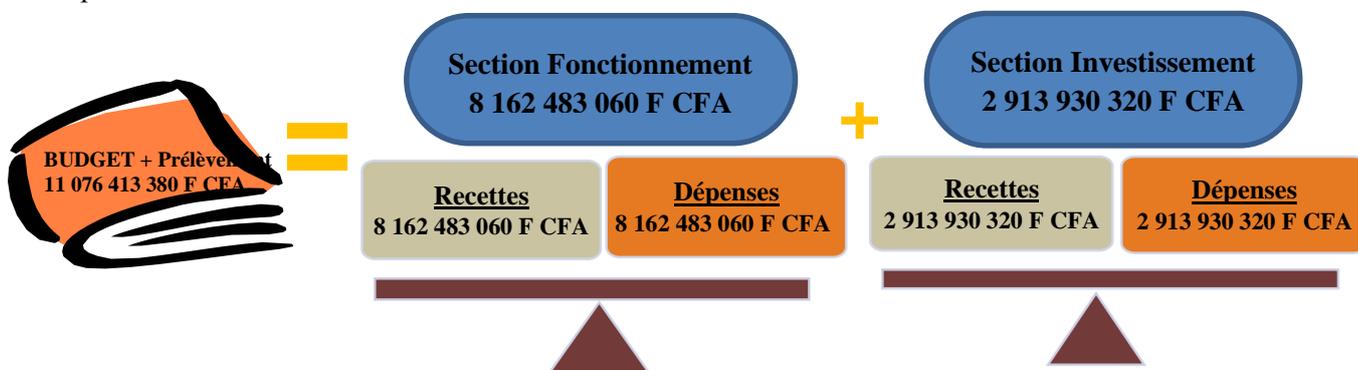
### 3- Comptes de la commune

#### 3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses

Pour l'exercice 2019, la région des Hauts Bassins prévoit engager un budget de 3 319 448 000 F CFA, soit 22,05% du budget du plan régional. Pour ce qui concerne la commune de Bobo Dioulasso, commune chef-lieu de la région, son budget prévu pour l'année 2019 est de **8 558 050 992 FCFA**. Ce budget connaît une baisse de 25%, comparativement à celui de 2018 qui était de **11 462 652 008 FCFA** compte tenu principalement de la non prise en compte de l'excédent d'investissement reporté pour l'année 2019. Cette baisse est surtout très accentuée au niveau des prévisions de recettes de la section d'investissement de la commune (-43%). Il est aussi prévu une baisse des recettes de la section de fonctionnement (-3%).



La nomenclature du budget des collectivités prévoit que le budget des collectivités soit équilibré en fonction des différentes sections. En effet, les recettes de la section fonctionnement doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement doivent être égales aux dépenses d'investissement.

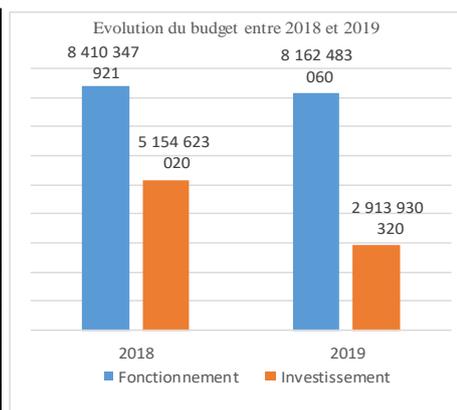


<sup>4</sup> Le cadre économique et productif local comprend les objectifs opérationnels suivants : i) valoriser les ressources productives ii) faciliter la conservation, la transformation et l'écoulement des produits iii) valoriser les sites touristiques et les aménagements paysagers iv) améliorer les recettes fiscales et v) promouvoir le développement économique local.

<sup>5</sup> Le développement compatible avec les principes de durabilité se compose des objectifs opérationnels suivants: i) Améliorer les aménagements urbains et l'offre de logements ii) Améliorer le réseau de voirie, d'éclairage public et la sécurité routière iii) Aménager les lieux et améliorer les réseaux d'adduction d'eau potable et d'électricité iv) Impulser une dynamique de réhabilitation urbaine et d'assainissement au service de tous et adapté au changement climatique.

**Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Bobo Dioulasso en 2018 et 2019**

Rubriques	Années		TCA
	2018	2019	Variation
<b>Section de fonctionnement</b>			
Recettes	8 410 347 921	8 162 483 060	-3%
Dépenses	8 416 541 571	8 162 483 060	-3%
<b>Section d'investissement</b>			
Recettes	5 154 623 020	2 913 930 320	-43%
Dépenses	5 154 623 020	2 913 930 320	-43%
<b>Total recettes</b>	<b>11 462 652 008</b>	<b>8 558 050 992</b>	<b>-25%</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>11 462 652 008</b>	<b>8 558 050 992</b>	<b>-25%</b>



Source : budget primitif 2019 de la commune de Bobo Dioulasso

Aussi, en 2018, le budget d'investissement et le budget de fonctionnement représentaient respectivement 37,98% et 62,02% des recettes totales du budget contre 26,31% et 73,69% en 2019.

De 2018 à 2019, la part relative des investissements dans le budget a connu une baisse alors que celle du fonctionnement est en hausse.

**Figure 3- Répartition du budget de la commune de Bobo Dioulasso en 2018 et 2019**



### 3.1- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?

Pour la commune de Bobo Dioulasso, les recettes prévues pour l'exercice 2019 s'élèvent à 1 700 476 332 FCFA. En comparaison avec l'exercice budgétaire de 2018, on constate que les recettes totales ont connu une baisse de 25% due essentiellement à la baisse des recettes d'investissement (-43%), l'excédent d'investissement reporté n'étant pas pris en compte. Les recettes de fonctionnement connaissent aussi une légère baisse (-3%). Cette baisse pourrait s'expliquer par l'annulation des excédents extraordinaires reportés et la baisse des dotations, subventions et legs de 47% pour l'année 2019.

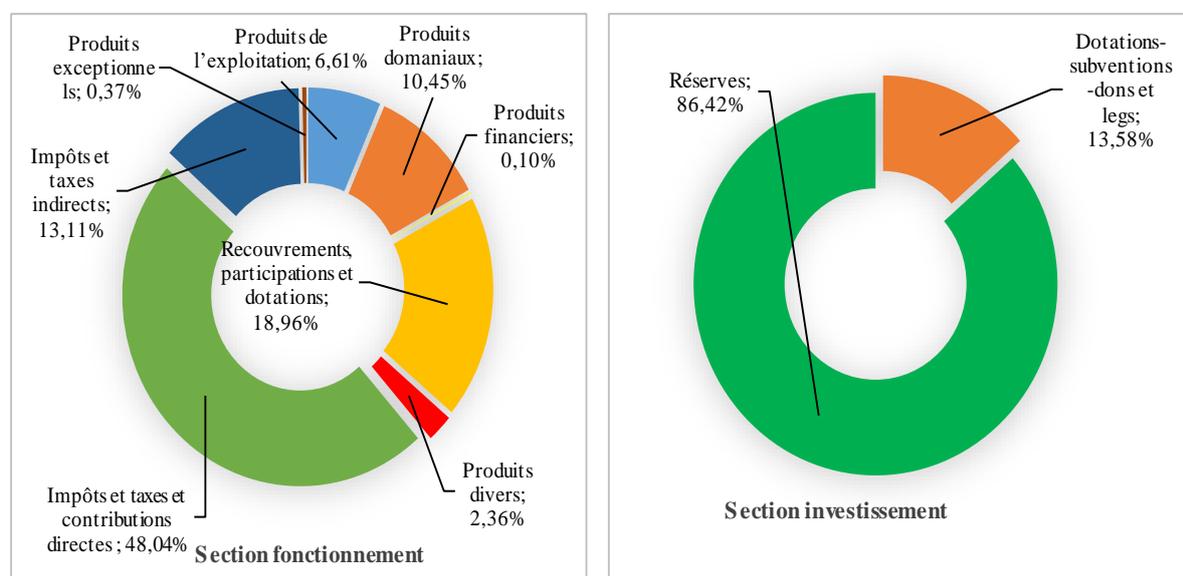
**Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Bobo Dioulasso**

	2018	2019	Variation	Part en 2019
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
Produits de l'exploitation	488 548 000	539 910 800	11%	6,61%
Produits domaniaux	425 553 500	852 758 000	100%	10,45%
Produits financiers	8 000 000	8 000 000	0%	0,10%
Recouvrements, participations et dotations	1 735 485 871	1 547 782 000	-11%	18,96%
Produits divers	135 290 740	192 290 740	42%	2,36%
Impôts et taxes et contributions directes	3 226 932 125	3 921 172 801	22%	48,04%
Impôts et taxes indirects	890 326 719	1 069 998 719	20%	13,11%
Produits exceptionnels	40 420 000	30 570 000	-24%	0,37%
Produits antérieurs	1 459 790 966	-	-100%	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>8 410 347 921</b>	<b>8 162 483 060</b>	<b>-3%</b>	<b>73,69%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
Excédent d'investissement reporté	2 308 736 332	-	-100%	
Dotations-subsventions-dons et legs	743 567 755	395 567 932	-47%	13,58%
Réserves	2 102 318 933	2 518 362 388	20%	86,42%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 154 623 020</b>	<b>2 913 930 320</b>	<b>-43%</b>	<b>26,31%</b>

*Source* : budget primitif 2019 de la commune de Bobo Dioulasso

Les recettes de fonctionnement sont composées à 48,04% des impôts et taxes et contributions directes (taxes et contribution diverses, taxe de voirie, sur les armes, de boisson), 18,96% des recouvrements, participations et dotations (produits des quêtes et des contribuables volontaires, des subventions et des dotations), 13,11% des impôts et taxes indirects (taxe de publicité, kiosque...) et des produits domaniaux (droits de place (marchés-marchés ambulants), des locations de terrains et de boutiques, des taxes sur la dégradation des domaines et des autres produits domaniaux (frais d'indication des parcelles et autres produits domaniaux) de 10,45%.

**Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019**



*Source* : construits à partir des données du budget primitif de la commune de Bobo Dioulasso

Quant aux recettes d'investissement, elles sont composées à 86,42% des réserves et 13,8% des dotations-subsventions-dons et legs (dotations liées aux compétences transférées, les subventions d'équipement internes et externes...).

De plus les dotations attendues de l'Etat par la commune pour dotation liées aux compétences transférées au titre de l'éducation en 2019 pour l'enseignement primaire (68 904 000 F CFA) sont restées constantes par rapport à l'année précédente. Pour sa part, le secteur santé n'enregistre aucune mobilisation de ressources.

### 3.2- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?



Les dépenses sont composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Tout comme les recettes budgétaires, les prévisions de dépenses de la commune de Bobo Dioulasso, sont en baisse pour l'année 2019. Cette baisse est principalement due à la baisse des dépenses d'investissement de 43% et plus précisément les sommes prévues pour les Immobilisations corporelles et incorporelles (-73%) de même que les immobilisations en cours (-35%).

Aussi, les dépenses de fonctionnement baissent-elles de 3% au total, due à la baisse des travaux et services (-36%), des impôts et taxes (-100%) et des denrées et fournitures consommées (-26%).

Cependant, certaines rubriques de dépenses évolueraient à la hausse en 2019. Ce sont principalement les frais extraordinaires (+133%) composés des frais d'études et recherches, les allocations et subventions (+32%), les excédents extraordinaires capitalisés (+20%), les frais de gestion et de transport (+14%) et les frais de personnel (+13%).

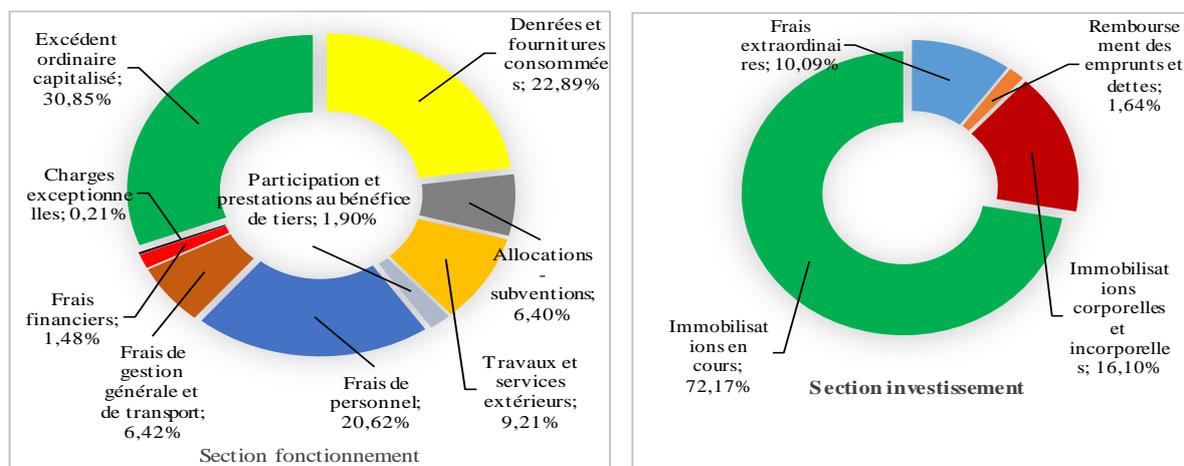
**Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Bobo Dioulasso**

	2018	2019	Variation	Part en 2019
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Denrées et fournitures consommées	2 511 672 623	1 868 546 904	-26%	22,89%
Allocations - subventions	396 446 203	522 746 000	32%	6,40%
Impôts et taxes	100 000	-	-100%	
Travaux et services extérieurs	1 180 052 514	751 942 860	-36%	9,21%
Participation et prestations au bénéfice de tiers	142 233 226	155 161 366	9%	1,90%
Frais de personnel	1 489 728 203	1 683 376 616	13%	20,62%
Frais de gestion générale et de transport	459 369 243	523 704 000	14%	6,42%
Frais financiers	117 503 156	121 142 926	3%	1,48%
Charges exceptionnelles	17 117 470	17 500 000	2%	0,21%
Excédent ordinaire capitalisé	2 102 318 933	2 518 362 388	20%	30,85%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 416 541 571</b>	<b>8 162 483 060</b>	<b>-3%</b>	<b>73,69%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>				
Frais extraordinaires	126 438 613	294 000 000	133%	10,09%
Remboursement des emprunts et dettes	47 741 344	47 741 344	0%	1,64%
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 761 442 870	469 267 000	-73%	16,10%
Immobilisations en cours	3 219 000 193	2 102 921 976	-35%	72,17%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 154 623 020</b>	<b>2 913 930 320</b>	<b>-43%</b>	<b>26,31%</b>

Source : budget primitif 2019 de la commune de Bobo Dioulasso

Les recettes de fonctionnement du budget de la commune pour l'année 2019 serviront essentiellement à assurer les excédents ordinaires capitalisés (30,85%), les denrées et fournitures consommables (22,89%), les frais de personnel (20,62%) et des travaux et services extérieurs (9,21%). La contribution des autres secteurs reste faible.

**Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019**



*Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Bobo Dioulasso*

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont composées à 72,17% par les immobilisations en cours<sup>6</sup> (travaux de bâtiment, de voies et réseaux pour le compte de tiers...) et à respectivement 16,10% et 10,09% pour les rubriques immobilisations corporelles et incorporelles<sup>7</sup> et les frais extraordinaires<sup>8</sup>. Ajouter à cela la part des remboursements des emprunts et dettes de 1,64%.

Les dépenses d'investissement portées vers le secteur de l'éducation notamment pour l'acquisition de matériels et outillages scolaires en 2019, se chiffrent à 83 446 000 F CFA. Elles ont chuté par rapport à 2018 où elles étaient de 144 582 218 F CFA. En ce qui concerne le secteur santé, ces dépenses d'investissement pour l'acquisition de matériels et outillages médicaux se chiffrent à 20 000 000 F CFA contrairement à 2018 où on ne note aucune dotation. Un effort est donc consenti à ce niveau.

#### 4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune

Pour l'identification des investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé au niveau de la commune, le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et le Plan de Passation des Marchés (PPM) ont été exploités. Le tableau ci-dessous regroupe les dépenses prévues dans ces domaines pour l'année 2019.

<sup>6</sup> Les immobilisations en cours sont les travaux de bâtiments, les travaux de voiries et réseaux, les autres travaux de la collectivité et les immobilisations incorporelles en cours.

<sup>7</sup> Les immobilisations corporelles et incorporelles sont constituées des matériels, outillages et mobiliers et des matériels de transport.

<sup>8</sup> Les frais extraordinaires sont composés ici exclusivement des frais d'étude et de recherche.

**Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019**

Nature de la dépense	PAI 2019	PPM 2019	
	Coût	Coût	Mode de passation
<b>EDUCATION</b>			
Réhabilitation d'infrastructures scolaires de l'Etat	5 000 000		
Construction des nouvelles infrastructures scolaires de l'Etat	155 226 753		
Borner et clôturer les écoles primaires des villages rattachés	45 000 000		
Normaliser l'école primaire de Kimidouyou (arrdt 2) Yeguéréso (arrdt 4) et Ouolokoto (arrdt 7) et Kua (arrdt 4)	60 000 000		
Réhabilitation des écoles primaires de Ouezzin-ville A et B, de Kua H, (arrdt 4), de Colma C (arrdt 2) et des écoles primaires de l'arrdt 1 dont celle de Sikassossira	40 000 000		
Equiper les écoles primaires de la commune dont ceux de l'arrdt 3	70 000 000		
Construire et équiper les infrastructures scolaires publiques dont des murs de clôture de l'école Farakan C, d'accarville et Tondogosso, deux bâtiments à l'école SYA (arrdt 1), une école primaire au secteur 29 (Belle ville, arrdt 7), une école primaire à Léguema (arrdt 3) et des infrastructures scolaires à l'arrdt 1 et 4	123 000 000		
Matériels et mobiliers scolaires	80 446 000		
Lot n° 2: Acquisition de matériel et outillage scolaires (Mobilier de bureau)		33 696 000	Demande de prix
Lot n° 1: Construction de trois salles de classe + un magasin + un bureau + un bloc de latrine à 4 poste à l'école primaire publique de Bana		30 038 192	-
Lot n° 2: Construction de trois salles de classe + un magasin + un bureau + un bloc de latrine à 4 poste à l'école primaire publique de secteur 28		28 050 231	-
Lot n° 3: Construction de trois salles de classe + un magasin + un bureau au CEG de Kouentou		24 957 618	-
Lot n° 17: Construction de trois salles de classe + un bureau + un magasin et deux blocs de latrine à deux postes à l'école primaire publique de Yéguéréso		33 000 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 18: Construction de trois salles de classe + un bureau + un magasin et deux blocs de latrine à deux postes à l'école primaire publique de Kimidouyou		33 000 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 19: Construction de trois salles de classe + un bureau + un magasin et deux blocs de latrine à deux postes à l'école primaire publique de Belle-Ville		33 000 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 20: Construction d'une salle de classe dans les écoles primaires publiques de Borodougou et Colsama		13 912 364	Appel d'offres ouvert
Lot n° 8: Construction d'un CEG à l'arrondissement 3 (secteur 31)		41 344 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 9: Construction d'un bloc de 02 SDC au niveau de préscolaire dans la Commune de Bobo-Dioulasso		16 800 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 15: Réhabilitation d'infrastructures scolaires de l'Etat		5 000 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 16: Construction de nouvelles infrastructures scolaires de l'Etat		60 208 000	Appel d'offres ouvert
<b>TOTAUX EDUCATION</b>	<b>578 672 753</b>	<b>353 006 405</b>	
<b>SANTE</b>			
Lot 2 : Matériel de protection de la Santé		6 142 000	Demande de prix
Lot 4 : Matériel de protection des CSPPS		4 375 000	Demande de prix
Lot 5: Petits matériels médicaux techniques des CSPPS		5 250 000	Demande de prix
Acquisition de matériels médicotechniques au profit des CSPPS		20 000 000	Demande de prix
Lot n° 4: Construction d'une maternité à Noumouso et Santidouyou		40 000 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 5: Construction d'une clôture au CSPPS de Dogona		15 000 000	Appel d'offres ouvert
Lot n° 10: Réhabilitation du CSPPS de Darsalamy		10 000 000	Appel d'offres ouvert
Construire des CSPPS	50 000 000		
Construction de nouvelles formations sanitaires	61 800 000		
Réhabiliter et équiper des CSPPS (dont Kiri secteur 23, arrdt 2, les villages de l'arrdt 2, le dispensaire et la latrine du CSPPS de Matourkou)	45 000 000		
Equiper et rendre fonctionnel des CSPPS (dont celui de Moami et de Darsalami arrdt 6)	20 000 000		
Rouvrir la maternité Sylla SANOU (arrdt 7)	25 000 000		
Normaliser des CSPPS dont Panamasso (arrdt 2), Santidouyou (arrdt 2), Kotédougou (arrdt 4)	25 000 000		
Réhabiliter l'AEPS du CMA de Do (arrdt 7)	5 000 000		
Réhabilitation d'infrastructures sanitaires de l'Etat	10 000 000		
<b>TOTAUX SANTE</b>	<b>241 800 000</b>	<b>100 767 000</b>	

*Sources : PAI et PPM 2019 de la commune de Bobo Dioulasso*

Le tableau ci-dessus récapitule les prévisions de dépenses d'investissement du PAI et du PPM de la commune de Bobo Dioulasso. Ces prévisions de dépenses sont largement supérieures à celles prévues dans le budget de la commune. Toutefois, il faut souligner que certains de ces investissements n'ont pas encore de financement. Le financement destiné à ces deux secteurs est utilisé en grande partie pour des dépenses de fonctionnement.

## Conclusion

Le budget primitif 2019 de la commune de Bobo Dioulasso est en baisse comparativement à celui de l'année précédente, même si une amélioration est constatée en terme de répartition par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse des prévisions budgétaires impacte considérablement les investissements prévisionnels surtout ceux prévus dans son plan de développement.

En s'intéressant aux deux secteurs spécifiques que sont l'éducation et la santé, pendant que le PCD prévoit la réalisation de plus d'une dizaine d'investissements dans ces deux secteurs, dans le budget primitif de 2019, on n'en dénombre qu'un seul investissement dans chaque secteur. Toute chose qui pourrait indiquer que le budget de la collectivité en 2019 traduit peu la vision de la commune en termes de développement.

Par ailleurs, la réalisation des prévisions de l'année en cours ne sera possible que si les ressources attendues sont réellement et effectivement mobilisées. Et pour cela, il faudra la contribution de chaque citoyen de la commune à travers non seulement le paiement des impôts mais aussi l'exercice de leur rôle de veille citoyenne dans l'optique d'une utilisation efficace et efficiente des ressources mobilisées.

## Annexes

- **Informations utiles au niveau de la région**

<b>Région des Hauts Bassins</b>	
<b>Structure régionale</b>	<b>Contacts</b>
Direction régionale du budget	Tel : (+226) 20 98 04 73
Direction régionale de l'éducation	Tel : (+226) 20 97 73 92/ 20 97 09 70
Direction régionale de la santé	Tel : (+226) 20 98 13 62
<b>Structure communale</b>	<b>Contacts</b>
Mairie	Tél. : (+226) 20 98 15 93

- **Situation géographique du CIFOEB**

Le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB) est situé non loin de la Maison d'arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), à environ 200 m du côté Nord Est.

- **Numéro de téléphone utile**

- Secrétariat : (+226) 78 72 77 61  
(+226) 72 80 92 33  
(+226) 25 36 79 44
- Président du Conseil d'administration (+226) 70 49 65 56
- Directrice Exécutive : (+226) 70 26 92 33
- Chargé de programme : (+226) 70 50 16 81

- **Email :**

[cifoeb@gmail.com](mailto:cifoeb@gmail.com)

- **Site web :**

[www.cifoeb.org](http://www.cifoeb.org)

- **Adresse :**

BP 4112 Ouagadougou 01